

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du Village de Memramcook, tenue le mardi 4 juillet 2017, à 16 h 30, à l'Édifice municipal.

Présences :	Michel Gaudet	-	Maire
	Brian Cormier	-	Conseiller/Maire suppléant
	Raoul Boudreau	-	Conseiller
	George H. Cormier	-	Conseiller
	Joe Breau	-	Conseiller
	Mariane Cullen	-	Conseillère
	Gilberte Nowlan	-	Conseillère
	Caroline LeBlanc	-	Directrice générale/Directrice des finances
Absences :	Monique Bourque	-	Directrice générale/Secrétaire municipale
	Eric Mallet	-	Directeur des opérations et infrastructures

1. **Appel à l'ordre**

Monsieur le maire, Michel Gaudet, appelle la réunion à l'ordre à 17h02.

2. **Constatation du quorum**

La secrétaire municipale constate le quorum.

3. **Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun conflit n'est déclaré.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Mariane Cullen

Appuyé par Gilberte Nowlan

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées, soit que le point 9. *Présentation – Dre Elaine Deschênes* soit reporté au point 4.a) et que l'on ajoute le point 10.a) *Demande du Village de Cap-Pelé*. **Adoptée à l'unanimité.**

a) **Présentation – Dre Elaine Deschênes**

Présentation d'information au sujet de développements en pédiatrie sociale ainsi que l'intégration d'un centre de services dans la communauté. Le centre de pédiatrie sociale serait un premier pour les provinces de l'Atlantique avec un programme rural d'une approche communautaire. Le centre travaillerait en collaboration avec plusieurs bénévoles et partenaires participants provenant de la communauté et d'ailleurs. Dre Deschênes demande l'appui ainsi que l'aide en ressources et en expertise du Village de Memramcook et discute de possibilités futures d'emplacement dans l'Institut de Memramcook.

P17 – 07 – 105

5. **Lecture intégrale de l'arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan rural du Village de Memramcook no 38-2Z**
P17 – 07 – 107
Proposé par Gilberte Nowlan
Appuyé par Brian Cormier
Que le conseil accepte la lecture intégrale modifiant l'arrêté adoptant le plan rural du Village de Memramcook no 38-2Z. **Adoptée à l'unanimité.**
6. **Troisième lecture (par son titre) et adoption de l'arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan rural du Village de Memramcook no 38-2Z**
P17 – 07 – 108
Proposé par Raoul Boudreau
Appuyé par Joe Breau
Que le conseil accepte la troisième lecture (par son titre) et l'adoption de l'arrêté adoptant le plan rural du Village de Memramcook no 38-2Z. **Adoptée à l'unanimité.**
7. **Lecture intégrale de l'arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan rural du Village de Memramcook no 38-3Z**
P17 – 07 – 109
Proposé par Brian Cormier
Appuyé par Mariane Cullen
Que le conseil accepte la lecture intégrale de l'arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan rural du Village de Memramcook no 38-3Z. **Adoptée à l'unanimité.**
8. **Troisième lecture (par son titre) et adoption de l'arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan rural du Village de Memramcook no 38-3Z**
P17 – 07 – 110
Proposé par Mariane Cullen
Appuyé par Raoul Boudreau
Que le conseil accepte la troisième lecture (par son titre) et l'adoption de l'arrêté adoptant le plan rural du Village de Memramcook no 38-3Z. **Adoptée à l'unanimité.**
- P17 – 07 – 111**
Proposé par Joe Breau
Appuyé par Brian Cormier
CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la propriété portant le NID 70507694 située au coin de la rue Centrale et de la rue Ducharme à Memramcook a fait une demande de modification à l'Arrêté no 38 pour modifier le zonage de sa propriété de la zone Résidentielle (R2) à la zone Commerce général (CG) dans le but d'aménager une entreprise de réparation de moteurs électriques.

ET CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé cette demande

IL EST RÉSOLU QUE

1. Nonobstant toutes autres dispositions au contraire, les terrains, bâtiments et constructions identifiés à l'annexe B-3Z sont soumis aux conditions suivantes :
 - a. Que les usages permis sur le lot soient limités à :
 - i. N'importe quelle entreprise permise dans la section 10.14(1) du plan rural;

- ii. Une habitation unifamiliale, une habitation bifamiliale, une habitation trifamiliale, ou une habitation multifamiliale jusqu'à quatre unités.
- b. Que toutes les activités commerciales et l'entreposage soient localisés à l'intérieur des bâtiments;
- c. Qu'aucun stationnement, chargement ou déchargement ne se produisent sur la rue.

2. Sous réserve de l'article 1 de la présente résolution, les dispositions prévues à la zone Commerce général (CG) du plan rural du Village de Memramcook s'appliquent mutatis mutandis. **Adoptée à l'unanimité.**

9. **Voir item 4.a) Présentation – Dre Elaine Deschênes**

10. **Comité de sauvegarde – mandat**

Discussion concernant une rencontre avec des membres du comité de sauvegarde de l'Institut au sujet de la sauvegarde de l'Institut de Memramcook ainsi que la gérance de la chapelle située à l'extérieur.

P17 – 07 – 112

Proposé par Raoul Boudreau

Appuyé par Joe Breau

Que le conseil adopte le mandat proposé par le Comité Place du Vieux Collège avec les modifications à l'écriture du mandat concernant la participation et les communications entre le Comité Place du Vieux Collège et les représentants provinciaux. **Adoptée à l'unanimité.**

a) **Demande du Village de Cap-Pelé**

P17 – 07 – 113

Proposé par Mariane Cullen

Appuyé par Raoul Boudreau

Que le Village de Memramcook accepte de peindre un/des passage(s) de piétons de couleurs arc-en-ciel en réponse à un défi lancé par le Village de Cap-Pelé afin de démontrer un respect, d'encourager et de promouvoir la diversité, l'égalité et l'acceptation de toutes personnes LGBTQ+. **Adoptée à l'unanimité.**

11. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le 21 août 2017.

12. **Levée de la réunion**

P17 – 07 – 114

Proposé Raoul Boudreau

Appuyé par Joe Breau

Que le conseil accepte de lever la réunion et la séance est levée à 18 h 13. **Adoptée à l'unanimité.**



Michel Gaudet
Maire



Caroline LeBlanc
Directrice générale/Directrice des finances

(préparé par Chantal Cormier)